

# DÉCLARATION D'ANTALYA

**VISION :** « Mettre en place en Méditerranée, d'ici 2020, un réseau d'Aires Marines Protégées connectées, écologiquement représentatif, géré et suivi de manière efficace, pour assurer la conservation à long terme des éléments clé de la biodiversité marine et soutenir le développement durable de la région de manière significative. »

La **mer Méditerranée** et les services rendus par ses écosystèmes constituent un patrimoine naturel commun qui s'ajoute au patrimoine culturel des pays de la région. Plus que dans d'autres parties du monde, la pression anthropique et les impacts associés au changement climatique affectent les économies nationales et les populations. La plupart des pays méditerranéens ont fait des efforts pour réduire ces impacts, et ont établi des **Aires Marines Protégées (AMP)** pour améliorer la conservation de la biodiversité marine et dans des zones sous leur juridiction. Pourtant, malgré les efforts déployés, le réseau méditerranéen d'AMP souffre encore d'**importantes faiblesses** : il ne repose pas sur une représentativité et une connectivité écologiques, il manque d'efficacité de gestion et de financement pérenne ainsi que d'une coordination efficace des acteurs.

L'amélioration de la situation des AMP méditerranéennes aidera les pays de la région à atteindre les **Objectifs d'Aichi, proposés par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et/ou à remplir leurs obligations envers la convention de Barcelone, ACCOBAMS, la CGPM** ainsi que les conventions de Berne et de Ramsar. Elle est de nature à contribuer à atteindre les **Objectifs du Millénaire pour le Développement** et les engagements pris dans le cadre de Rio+20. Cela aidera également les **pays méditerranéens membres de l'UE à mettre en œuvre les Directive Habitat et Oiseaux, la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin et la Stratégie de la Biodiversité.**

Dans ce contexte, les engagements pris au niveau régional par les pays fournissent une base solide pour établir un réseau d'AMP en Méditerranée. De tels engagements ont été pris dans le cadre de la Convention de Barcelone (Déclaration de Paris, Décision IG 20/4), de l'ACCOBAMS et de la CGPM.

Cependant des **engagements politiques plus forts**, des efforts supplémentaires au niveau national ainsi que davantage de coopération, de coordination et d'entraide au niveau méditerranéen sont nécessaires. De nouvelles approches de gestion intégrée et de gouvernance devraient donc être développées à tous les niveaux et traduites en actes politiques.

La consolidation des bases de connaissances, des processus intégrés et des mécanismes institutionnels et de co-gestion doivent soutenir la gestion effective du système d'AMP existant. Cela doit ainsi renforcer la confiance entre tous les acteurs tout en les mobilisant à différentes échelles géographiques vers l'atteinte d'objectifs plus ambitieux. Un processus itératif et de gestion adaptative, périodiquement évalué, est fortement recommandé.

Lors du **Forum organisé à Antalya (Turquie, 25-28 novembre 2012)**, les acteurs clé des AMP en Méditerranée ont analysé la situation des AMP méditerranéennes et ont identifié les **actions nécessaires afin d'établir un réseau écologique d'AMP qui soit efficacement et durablement géré. Ils ont élaboré une feuille de route appelant à une action urgente et visant à atteindre, d'ici 2020, les objectifs établis dans le cadre des engagements internationaux.**

Les acteurs concernés sont invités à adopter la vision développée pendant le Forum, à adhérer à la feuille de route et à contribuer activement à atteindre ses quatre objectifs stratégiques.

Cette déclaration, et la feuille de route de laquelle elle émane, est le fruit d'un large processus participatif incluant l'ensemble des acteurs engagés (scientifiques, gestionnaires, décideurs, secteur privé, société civile) sur les Aires Marines Protégées méditerranéennes.

Elle a été élaborée sous la coordination générale de l'association MedPAN et du secrétariat du CAR/ASP avec l'appui de deux consultants, David de Monbrison de BRL Ingénierie et Chedly Rais d'Oikianos.

Le processus d'élaboration de la feuille de route a été mené dans une approche itérative.

En amont du Forum 2012 des Aires Marines Protégées de Méditerranée qui s'est tenu à Antalya en Turquie du 25 au 28 novembre 2012, des contributions ont été sollicitées auprès du Comité de Pilotage du Forum, des membres et partenaires du réseau MedPAN, des principales institutions européennes, méditerranéennes et internationales, des agences et Ministères en charge des AMP (en particulier les points focaux du CAR/ASP), et l'ensemble des participants au Forum (scientifiques, gestionnaires d'AMP, représentants de la pêche, ONGs, bailleurs de fonds, ...).

La feuille de route a dans un second temps été enrichie par les résultats des discussions et des échanges qui se sont déroulés pendant le Forum.

Elle a été approuvée par tous les participants lors du dernier jour du Forum.

Elle ne constitue pas à ce jour un document engageant les pays de manière formelle mais elle permet de définir les étapes que les Etats méditerranéens, les organisations concernées et d'autres acteurs pourraient individuellement et/ou conjointement entreprendre, afin d'atteindre d'ici à 2020 les objectifs fixés pour le réseau des AMP en Méditerranée.

**La feuille de route complète peut être téléchargée sur [www.medmpaforum2012.org](http://www.medmpaforum2012.org)**

Forum organisé par :



Partenaires techniques du Forum :



Partenaires financiers du Forum :



FORUM 2012  
des Aires Marines Protégées  
en Méditerranée

AIRES MARINES PROTÉGÉES :  
**l'affaire de tous.**

Renforcer le réseau des Aires Marines Protégées  
pour le bénéfice de la société méditerranéenne.

## OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Mettre en place un réseau écologique d'AMP représentatif et connecté.

Dans l'optique d'améliorer la représentativité et la connectivité du réseau méditerranéen d'AMP, les écosystèmes et les éléments de la biodiversité marine sous-représentés devront être identifiés, y compris dans les aires au-delà des juridictions nationales. Ceci devrait permettre que d'un groupe d'AMP individuelles, le réseau soit transformé en un vrai réseau écologique d'AMP en Méditerranée.

Dans ce contexte, des efforts spécifiques devront être menés pour améliorer la qualité, la fiabilité et la couverture spatiale des inventaires et des suivis des habitats, des espèces et des usages (dans et autour des AMP) dans l'optique d'un suivi régional consolidé. Une méthodologie reconnue et harmonisée devra clarifier à l'échelle régionale d'une part, la définition de la connectivité et de la représentativité, mais également les critères d'évaluation associés à l'atteinte de ces objectifs.

Des efforts devront être menés pour développer et maintenir des bases de données d'AMP nationales et régionales (MAPAMED) et pour assurer qu'elles soient intégrées dans la base de données mondiale de l'UICN et du PNUE sur les aires protégées. La collecte et la compilation des données sur les aires protégées sont des éléments essentiels pour la planification et la gestion des AMP ainsi que pour informer les décideurs et le public sur les avancées du réseau.

## OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Instaurer une gestion effective, efficace et durable ainsi qu'une bonne gouvernance dans les AMP en Méditerranée.

Améliorer la gestion et la protection des AMP en Méditerranée est une grande priorité et nécessite la mise en œuvre des autres objectifs stratégiques de cette feuille de route. Les systèmes de gestion (y compris les réserves de pêche), devraient être évalués, si possible, d'une façon harmonisée, au niveau national et consolidée au niveau régional. Une clarification et une simplification des cadres institutionnels appliqués aux AMP seront entreprises tout en renforçant l'application des réglementations et en supprimant les barrières au bon fonctionnement institutionnel.

Les AMP de Méditerranée devront mettre en œuvre et actualiser des plans de gestion et d'affaires tout en renforçant les synergies avec toutes les parties prenantes. Par ailleurs, des programmes de sensibilisation, d'échange d'expérience et de renforcement des capacités des gestionnaires et des acteurs associés aux AMP devront être développés et adaptés aux besoins identifiés et aux enjeux de co-gestion.

## OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Développer une gouvernance des AMP méditerranéennes qui soit intégrée sur le plan territorial et avec les autres secteurs tout en favorisant le partage des bénéfices environnementaux et socio-économiques.

La gouvernance des AMP devra être orientée vers plus d'intégration des acteurs des AMP et vers une meilleure intégration dans le territoire adjacent. Elle devra également être intégrée avec d'autres politiques publiques en utilisant des outils pertinents et appropriés correspondant à la gestion intégrée, écosystémique et à la planification territoriale.

Les politiques nationales, européennes et internationales devraient être davantage harmonisées et adaptées pour mieux intégrer la gouvernance de la biodiversité avec les autres secteurs. Ainsi des synergies institutionnelles et opérationnelles avec ces secteurs (en particulier avec la pêche, la gestion des bassins versants, la surveillance en mer, la fiscalité, le tourisme, ...) devront être développées au plan local, national ou international tout en valorisant les bénéfices pour les communautés locales (en particulier pour ceux liés aux activités traditionnelles de pêche artisanale et d'éco-tourisme). La co-gestion des AMP s'appuyant sur le zonage devra être renforcée systématiquement.

Les approches de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) soutiendront les pays dans la mise en place d'approches intégrées de co-gestion des AMP. Les institutions développeront régulièrement des évaluations des biens et services et éventuellement de la valeur des écosystèmes au niveau local, national et régional. Ces informations devront être intégrées aux systèmes statistiques, aux bases de données nationales et régionales (MAPAMED) afin d'élaborer une cartographie des services écosystémiques.

De plus, les pays du pourtour méditerranéen et les institutions européennes, méditerranéennes et internationales devraient régulièrement identifier et remplacer de manière progressive les subventions ayant un effet défavorable pour l'environnement marin et côtier. Ils testeront des politiques « vertes » et des appels d'offres publics innovants en relation avec la conservation marine et l'« économie bleue » respectueuse de la biodiversité et de l'environnement marin.

## OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

Renforcer les ressources financières pour établir et pérenniser un réseau écologique d'AMP efficacement gérées.

L'identification et l'analyse des besoins/manques financiers des AMP et l'évaluation régulière des systèmes de financement devraient être réalisées en vue de renforcer les politiques nationales et les cadres institutionnels (locaux, nationaux, internationaux) pour améliorer le financement et la diversification des ressources financières.

De nouveaux mécanismes de financement durables devront être identifiés et testés (fonds fiduciaires, paiement pour services rendus par les écosystèmes, taxes affectées etc.) à l'échelle locale, nationale et régionale. Les retours d'expériences pourront être capitalisés auprès de tous les acteurs concernés.

Le statut des financements nationaux et régionaux des AMP devrait être régulièrement présenté aux Parties de la Convention de Barcelone en tant qu'indicateur relatif à l'objectif d'Aichi n°20. Les bailleurs de fonds seront invités à appuyer le développement de mécanismes de financement durables orientés sur le long terme. Par ailleurs, de nouveaux bailleurs devraient être identifiés et mobilisés en appui aux AMP.